



Golf & Tennis
MOLIETS

ffgolf[®]
Fédération française de golf



Règlement en attente de validation par la ligue de golf de Nouvelle Aquitaine

GRAND PRIX DE LA VILLE DE MOLIETS 2025

Golf de Moliets les 14, 15 et 16 mars

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

**Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.**

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur. Tous les joueurs licenciés en France devront avoir acquitté le droit de jeu fédéral et être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club à la date limite des inscriptions, ou si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la FFGolf.

II – FORME DE JEU

Stroke Play / 54 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 3 tours. EPREUVE NON FUMEUR

- 1 série Messieurs comprenant 78 joueurs au maximum si départ d'1 seul tee/ 87 si départ de 2 tees : **d'index ≤ 6,4.**
- 1 série Dames comprenant 30 joueuses au minimum si départ d'1 seul tee/ 33 si départ de 2 tees : **d'index ≤ 11,4.**

-Catégorie 2024 Messieurs : **en attente**

-Catégorie 2024 Dames : **en attente**

Liste d'entrée :

Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses inscrit avec une licence étrangère classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames, ceci à la date de clôture des inscriptions.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Il sera réservé 10% du champ de joueur aux licences Or U16 (soit 8 messieurs & 3 dames) qui ne rentrent pas via leur place au Mérite national Amateur ou par leur index. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16 titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 11 ou 12 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. Elle pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

Si une série n'est pas complète, il sera possible d'augmenter le nombre d'inscrits dans l'autre série.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard le lundi 04 mars 2024.

Programme prévisionnel: départs sur 2 tees

Terrain	Série	Jeudi 13/03	Vendredi 14/03	Samedi 15/03	Dimanche 16/03	Marques de départ
Forêt Océan (repère 2)	Messieurs	Entrainement	87	87	50% du champ + ex-aequo	Blanches
Forêt Océan (repères 4)	Dames	Entrainement	33	33	50% du champ + ex-aequo	Bleues

Programme prévisionnel: départs sur 1 tee

Terrain	Série	Jeudi 13/03	Vendredi 14/03	Samedi 15/03	Dimanche 16/03	Marques de départ
Forêt Océan (repère 2)	Messieurs	Entrainement	78	78	50% du champ + ex-aequo	Blanches
Forêt Océan (repères 4)	Dames	Entrainement	30	30	50% du champ + ex-aequo	Bleues

Cut après 36 trous :

50% du champ messieurs, 50% du champ dames, ainsi que les ex-aequo, sont qualifiés pour le troisième et dernier tour.

Départs prévisionnels :

Si départs d'un seul tee :

-1er jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

-2e jour : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.

-3e jour : en fonction des résultats, ordre décroissant

Si départs sur deux tees :

-1er jour : la liste des joueurs est coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Le bloc 2, puis le bloc 1 partent du trou 10 et le bloc 3 puis le bloc 4 partent du trou 1.

-2e jour : Le bloc 1, puis le bloc 2 partent trou 1 et le bloc 4 puis 3 partent du trou 10.

Après le 2e jour : le tirage des départs se fait dans l'ordre inverse des résultats.

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

Classement :

En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs doivent partir en playoff trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif.

Départage :

En cas d'égalité, le départage sera le classement fait par le logiciel RMS gérant la compétition qui prend en compte les égalités, le départage se faisant sur les 18, 9, 6 puis 3 derniers trous.

III – ENGAGEMENTS

III-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont à adresser par écrit, avant le **mercredi 26 février 2024 à minuit**, à :

Club House / Service Compétition
« Grand Prix de Moliets »
500 Rue Mathieu Desbieys
40660 Moliets, France

Ils devront être accompagnés du montant des droits d'inscription, fixés comme suit (chèque à l'ordre de la SOGEM) :

- Adultes : **110€**
- Joueurs de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006) : **65€**
- Joueurs <18 ans : **50€**
- Abonnés et membres AS golf de Moliets : **55€**
- Abonnés et membres AS golf de Moliets <18 ans: **30 €**

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent nom, prénom, n° de téléphone et n° de licence.

La partie de reconnaissance est prévu le jeudi 13 mars 2024 sur réservation auprès du golf (05 58 48 54 65). Aucune réservation de partie de reconnaissance ne sera prise en compte par le personnel d'accueil avant la publication de la liste officielle des joueuses et joueurs qui interviendra le mardi 04 Mars 2025 avant 17h00.

III-2/ FORFAITS

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par Le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout forfait devra donc être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le mardi 04 mars 2025 à 17h00.

Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

V – PRIX

Seront récompensés :

- ➔ Messieurs 3 prix en brut
- ➔ Dames 3 prix en brut

VI - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition, sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements téléphoniques : 05 58 48 54 65

Bulletin d'inscription et compléments sur le site Internet du Golf de Moliets, www.golfmoliets.com et le site de la ligue de golf Nouvelle Aquitaine.

